

Budget : note de présentation brève et synthétique 2020

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRE

COMMUNE DE SAINT-MAIGNER

Le budget primitif est un document de prévision budgétaires pour l'année à venir.

Le budget 2020 s'élève à 294 713.29 € en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement avec reports compris des restes à réaliser et des excédents).

1- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations fournies à la population (salle des fêtes), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. La commune ne possède pas de biens en location et dépend à 85 % des impôts locaux et dotations de l'état.

Les propositions de recettes de fonctionnement 2020 représentent 225 984.66 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer ainsi que l'entretien de la voirie par le SIV de Menat.

Les propositions de dépenses de fonctionnement 2020 représentent 225 984.66 euros

N°COMPTE	DEPENSES (propositions)	MONTANT	REPARTITION
023	virement à la section d'investissement	46 784.66 €	20.70%
011	charges à caractères général	50 056 €	22.15%
012	charges de personnel frais assimilés secrétaire : 19 h/ semaines agent technique 24 h/semaine	46 400 €	20.54%
014	atténuations de produits	5 500 €	2.43%
65	autres charges de gestion courante (contributions organismes, subventions associations, travaux voiries Syndicat de voirie)	69 809 €	30.90%
66	charges financières (intérêts emprunts)	1 200 €	0.53%
042	opération d'ordre transfert entre sections (amortissement)	6 235 €	2.75%
		225 984.66 €	100 %

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Nous pouvons constater que l'autofinancement se réduit d'année en année.

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFRER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

N°COMPTE	RECETTES (propositions)	MONTANT	REPARTITION
2	excédent reporté	62 719.66 €	27.76%
70	PRODUITS DIVERS concessions redevance occupat° domaine public	6 150 €	2.73%
73	IMPOTS ET TAXES (impôts locaux, FNGIR, fonds de péréquation ress. com et intercom., taxes additionnelles droits de mutation)	72 000 €	31.86%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS (DGF, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotation aux élus locaux attribution du fonds départ TP état compensation Exonération TF et TH	81 615 €	36.11%
75	AUTRES PRODUITS (location salle des fêtes)	1 000 €	0.44%
76	PRODUITS FINANCIERS	0 €	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 500 €	1.10%
		225 984.66 €	100 %

La fiscalité

Nous proposons que les taux des impôts locaux 2019 restent inchangés pour 2020:

- | | |
|---|--------------------------------|
| . Taxe d'habitation : 7.30 % | moyenne de la strate : 9.85 % |
| . Taxe foncière sur le bâti : 10.55 % | moyenne de la strate : 13.44 % |
| . Taxe foncière sur le non bâti : 65.26 % | moyenne de la strate : 36.36 % |

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 49 188 € ;

Les taux de fiscalité sont inférieurs à la strate. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2016.

Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 81 615 € soit une augmentation de 2 030 € par rapport à l'an passé (augmentation de la dotation élus).

2- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement mais la commune n'a pas voté cette taxe) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction ou rénovation de locaux public).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

N°COMPTE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions)	MONTANT	REPARTITION
1641	emprunt	8 048 €	10.77%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 483.63 €	70.24 %
231	terrains nus (réserve aménagée étang du vert: 23 272.63 €) cimetière 3000 € bâtiments : 2000 € (portail + rampe) Réseaux de voirie : 15 560 € (chemin « Praciaux ») Matériels et outillage de voirie : 9000 € (lame déneigement rar + 1 300 € outils employés autres immobilisations corporelles (livres : 1000 € et 4 745 € RAR adressage, bancs église 1 700 € bancs extérieurs 1000 € et 6000 € signalétiques IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS (toiture bâtiment Chazelle)	14 000 €	18.73 %
2763	créance sur collectivité EPF SMAF	197 €	0,26%
	TOTAL	74 728.63 €	100,00%

N°COMPTE	RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions)	MONTANT	REPARTITION
132	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	14 826.00 €	19.84%
	Voirie FIC 2020 : 4 650 € Réserve incendie DETR 2019 : 4 176 € Lame déneigement : 6000 €		
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF	3 341.97 €	4.48%
1022	FCTVA	3 54.001 €	4.74%
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0 €	0 %
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 784.66 €	62.60%
280412	AMORTISSEMENT	6 235.00 €	8.34%
	TOTAL	74 728.63 €	100,00%

2- Principaux ratios

La population totale de la commune de Saint-Maigner au 1^{er} janvier 2020 est de 201 habitants

Ratio par habitant	St Maigner 2019	Moyenne nationale 2019
Dépenses de fonctionnement	643	673
Dotations et participations	401	297
Produit des impôts locaux	363	406
Dépenses d'équipements	200	438

3- Etat de la dette

La commune rembourse 8 emprunts réalisés entre 2003 et 2014 pour 179 514 €, au 31 décembre 2019 le remboursement en capital est de 18 786.98 € et en intérêts 5 178.42 € tous budgets confondus

Budget principal : échéances 2019 pour un montant de 11 304.33 € et un capital restant dû : 34 373.03 € 2 emprunts se terminent en 2021

Budget lotissement : échéances 2019 pour un montant de 2 519.25 € et un capital restant dû : 47 850.01 € se termine en 2023

Budget eau : échéances 2019 pour un montant de 3 324.12 € et un capital restant dû : 74 379.10 € (1 emprunt se termine en 2020)

Budget assainissement : échéances 2019 pour un montant de 6 817.70 € et un capital restant dû : 181 32.72 € se termine en 2044

Le conseil, sur proposition du Maire n'a pas souhaité faire de nouveaux emprunts sur ce mandat afin de redonner une marge de manœuvre à la nouvelle équipe municipale élue en 2020.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

4- Subventions proposées aux associations

amicale laïque Saint-Maigner	600.00 €
Association Les Saint-Magnats	
Club 3ème âge Saint-maigner	300,00 €
société de chasse Saint-Maigner	
les amis de l'Etang du Vert	300.00 €
Les cavales de Saint-Maigner	
saint maigner tonic	300.00 €
Jeunes SAP pompiers St Eloy	50,00 €
Les restos du cœur	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
ONAC	50,00 €
Pupilles de l'enseignement public	30,00 €
sapeurs pompiers Pionsat	100,00 €
Association sportive collège Pionsat	50,00 €
Femmes élues du Puy de Dôme	30.00 €
Collège de Pionsat	250.00 €
TOTAL	2 160.00 €

5- Budget annexe LOTISSEMENT

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 98 859.02 € et en investissement à la somme de 77 894.01 €

6- Budget annexe EAU

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 47 570.14 € et en investissement à la somme de 47 086.67 €

7- Budget annexe SPANC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 4 746.98 €

8- Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 17 820.05 € et en investissement à la somme de 47 087.95 €

Fait à Saint-Maigner, le 19 juin 2020

Le Maire,
Laurent DUMAS

